

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2026



Publié le 16 OCT. 2026

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 7 octobre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026_128

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET

CONVENTIONS ENTRE LA
VILLE DE CALUIRE ET
CUIRE ET LA MÉTROPOLE
DE LYON PARTICIPATION
FINANCIÈRE DANS LE
CADRE DE LA GESTION
SOCIALE URBAINE DE
PROXIMITÉ (GSUP)

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. PROTHERY, Mme LINARES, M. ATTAR-BAYROU, Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, M. GAYET, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme PELLEGRINI, Mme THOMAS, Mme BLACHERE, M. DEYGAS, M. BALANCHE, Mme GIRAUD, M. BUATHIER, Mme CHANDIA, M. GUERIN, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC, M. JUNET, Mme SALANOUVE, M. ARSALE, Mme ESCORSA, M. BEROUD, M. FERON, Mme LE CARPENTIER, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M. DURET, Mme AZEMA, Mme ZRARI, M. JEANNE

M. MICHON (par proc. à Mme MAINAND), Mme HAMZAOUI (par proc. à M. JOUBERT), M. COMPAGNON DE LA SERVETTE (par proc. à M. CIAPPARA), Mme GEHIN (par proc. à Mme GOYER)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 16 OCT. 2026.....

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20261013-D2026-128-DE

Rapport de : Evelyne GOYER

Par délibération n°D2024_065, la Ville de Caluire et Cuire a approuvé la signature du Contrat de Ville Métropolitain « Engagements Quartiers 2030 », couvrant la période 2024-2030.

En complément, la Métropole de Lyon propose aux communes signataires du Contrat de Ville Métropolitain de s'engager dans le processus de GSUP à travers une convention dédiée dénommée « Convention métropolitaine

d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité ». Cette convention définit le cadre et les modalités de mise en œuvre des actions de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité sur le territoire métropolitain, ainsi que les engagements des différents partenaires. Dans ce cadre, la Métropole de Lyon accompagne les communes dans la mise en œuvre d'actions visant à améliorer durablement le cadre de vie et à répondre aux problématiques spécifiques et récurrentes rencontrées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les quartiers populaires métropolitains (QPM).

La démarche GSUP (gestion sociale et urbaine de proximité) vise notamment à :

- améliorer le cadre de vie et la qualité des espaces publics ;
- renforcer le lien social et les relations entre les habitants ;
- favoriser la participation des habitants à la vie de leur quartier ;
- contribuer à la sécurité et à la tranquillité publiques.

La Ville de Caluire et Cuire est appelée à mettre en œuvre, en lien avec ses partenaires, un programme d'actions répondant aux objectifs de la GSUP et bénéficiant du soutien financier de la Métropole de Lyon.

Au titre de l'année 2026, la Métropole de Lyon apporte ainsi son soutien financier à la mise en œuvre de ce programme d'actions, pour un montant total de 10 000 €, réparti comme suit :

- 3 500 € attribués à la Ville de Caluire et Cuire pour contribuer au financement de l'action « Parenthèse en famille » ;
- 6 500 € attribués à Lyon Métropole Habitat pour le financement des actions relevant de son champ d'intervention.

L'action « Parenthèse en famille » propose aux familles des temps de rencontre, de partage et de convivialité. Elle vise à favoriser les échanges entre parents et enfants, à renforcer les liens familiaux et à créer des occasions de rencontre entre les habitants.

À travers ces temps collectifs, cette action contribue au renforcement du lien social, au développement de la convivialité et à l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers concernés.

Afin de préciser les modalités de versement et d'utilisation de cette participation financière, ainsi que les engagements respectifs des parties, la Métropole de Lyon propose à la Ville de Caluire et Cuire de conclure une « Convention d'attribution d'une subvention de fonctionnement de la Métropole de Lyon au bénéfice de la commune de Caluire et Cuire – Gestion Sociale et Urbaine de Proximité ».

Cette convention précise notamment les conditions d'attribution et d'utilisation de la subvention de 3 500 € destinée au financement de l'action « Parenthèse en famille », ainsi que les obligations respectives de la Métropole de Lyon et de la Ville de Caluire et Cuire.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER les termes de la convention métropolitaine d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité telle qu'annexée à la présente délibération ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution ou éventuel avenant ultérieur ;

- D'APPROUVER les termes de la convention d'attribution d'une subvention de fonctionnement de la Métropole de Lyon au bénéfice de la commune de Caluire et Cuire – Gestion Sociale et Urbaine de Proximité telle qu'annexée à la présente délibération ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution ou éventuel avenant ultérieur ;

- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au compte fonction 52 nature 74751 du budget 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 16 OCT. 2026
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

